

[Text]

involved. In one of the earlier exchanges, it was suggested that if you have too close a linkage between human rights and development assistance, you sometimes put people in double jeopardy. They are already suffering under an oppressive government and then they do not have any possibility of development assistance.

I have a number of questions. I will try to phrase them all at once and then you can deal with them as you go along.

It seems that the Government of Canada's policy is often one of quiet diplomacy. It does not like to have questions of human rights raised because it upsets the apple cart in terms of international relations. I think to some extent this has some value, but there comes a point when it ends up with our turning our backs on gross violations of human rights.

Recognizing that no country, including Canada, has a perfect human rights record, do you have any suggestions at what point the Government of Canada should give up quiet diplomacy and should be more outspoken in defence of human rights in a given country? We have taken this position with regard to South Africa, Afghanistan and very few other areas.

In terms of how the House of Commons can more effectively come to terms with human rights and the relationship of development assistance, do you think it would be helpful if there were a mandatory annual review of the human rights situation in all countries that are recipients of Canadian development assistance, following the tradition of Amnesty International that one of the most powerful weapons in helping human rights in different countries is to focus public opinion on them? Do you think this would be a helpful situation?

I am a bit uncertain about the relationship between the statement in your brief that you neither recommend nor oppose overseas development assistance in any particular case and neither do you ever suggest that aid should be conditional on the improvement of a country's human rights record. On the other hand, you are advocates of human rights conditionality in regard to IMF and World Bank funding and in other respects. I would like some clarification on the point. I am not quite sure where the nuances of your position fall.

• 1710

Mr. J. Clifford: Mr. Manly, if I may speak to your last question first, in respect of reconciling our silence with conditionality, I would put to you that Amnesty International, like other NGOs and the general public, is working from a position of ignorance about the actual extent to which human rights information is taken into account in the decisions taken by the World Bank, aid consortia, and so on. This reflects a need for more communication between aid officials, the Canadian public and NGOs. I suspect this is why the chairman has indicated the committee would like to hear opinions

[Translation]

compte de l'énorme complexité de la situation. Au cours de la discussion, un peu plus tôt, quelqu'un a déclaré que si l'on établissait un lien trop étroit entre les droits de la personne et l'aide au développement, cela risque de devenir une lame à double tranchant pour les bénéficiaires de l'aide. En effet, d'une part, ces gens sont victimes d'un gouvernement tyrannique et, d'autre part, on leur refuse l'aide au développement.

J'ai plusieurs questions à vous poser. Je vais essayer de les grouper, et vous pourrez répondre à chacune d'elles tour à tour.

Le gouvernement du Canada semble souvent avoir pour politique la diplomatie tranquille. Il préfère en effet éviter de soulever des questions des droits de la personne parce que cela chambarde tous ses efforts au chapitre des relations internationales. Dans une certaine mesure, je crois que cette politique est valable, mais à un moment donné, elle se résume à se fermer les yeux devant des incidents de violation manifeste des droits de la personne.

Etant donné qu'aucun pays, pas même le Canada, n'a un dossier des droits de la personne sans tache, quand croyez-vous que le gouvernement du Canada devrait cesser d'user de diplomatie tranquille pour défendre plus ouvertement les droits de la personne dans un pays particulier? Il a déjà adopté cette position au sujet de l'Afrique du Sud, de l'Afghanistan et de quelques autres régions.

Parlons aussi de ce que la Chambre des communes peut faire pour établir un lien plus direct entre les droits de la personne et l'aide au développement. Pensez-vous qu'il serait utile de procéder à un examen annuel obligatoire de la situation des droits de la personne de tous les pays bénéficiant de l'aide canadienne au développement, suivant ainsi la tradition d'Amnistie Internationale, qui dit que l'une des armes les plus sûres contre les violations des droits de la personne dans différents pays est d'attirer l'opinion publique sur eux? Croyez-vous que ce serait utile?

Je ne suis pas très certain de comprendre; dans votre mémoire, vous dites que vous n'êtes ni pour ni contre l'aide au développement pour un pays particulier, et vous ne soutenez pas non plus qu'il faudrait lier cette aide à l'amélioration des droits de la personne dans le pays bénéficiaire. Par contre, vous voulez que le respect des droits de la personne soit une condition de tout financement accordé par le FMI ou la Banque mondiale, ou de tout autre type d'aide. J'aimerais avoir des précisions à ce sujet. Je ne suis pas sûr de bien comprendre les nuances de votre position.

M. J. Clifford: Je vais répondre d'abord à votre dernière question, monsieur Manly, au sujet de notre silence et de l'obligation d'établir le lien dont nous parlons. Amistie internationale, comme d'autres ONG et comme le grand public, est loin de connaître l'importance accordée à la situation des droits de la personne dans certains pays dans les décisions de la Banque mondiale, des consortiums d'aide, et cetera. Cela dénote un besoin d'accroître les communications entre les responsables de l'aide, le public canadien et les ONG. À mon avis, c'est pour cela que votre président a fait savoir